

BULLETIN VÉTÉRINAIRE

**Bimestriel de la Société
Vétérinaire Pratique de France**

Tome 84

Janvier/Février 2000 - N° 1

Publié par le bureau de la société

Les séances de la Société Vétérinaire Pratique de France ont lieu le deuxième mercredi de chaque mois (sauf en juillet, août et septembre), à la Maison des Vétérinaires, 10, place Léon Blum, 75011 Paris. Certaines réunions pourront être tenues hors Paris, dans des localités et à des dates indiquées par le bulletin.

Adresse du siège social

Société Vétérinaire Pratique de France
10, place Léon Blum, 75011 Paris

Bureau pour l'année 2000

Président d'honneur
L. PIGOURY

Membre d'honneur
W. JOUSSELIN

Président
F.H. BOLNOT (Le Perreux, Val-de-Marne)

Vice-Président
B. PELLETIER (Le Vésinet, Yvelines)

Secrétaire général
J. DOUCET (Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Yvelines)

Trésorier
J.P. MARTY (Paris, Seine)

Secrétaires des séances
X. RIBOT (Paris, Seine)
V. ROUS (Paris, Seine)

Bibliothécaire-Archiviste
J. FERNEY (Levallois-Perret, Hauts-de-Seine)

Comité de lecture

J.P. BORNET, H. BRUGERE,
P. DEL ATOUR, F. DESBROSSE,
P.H. DORCHIES, J. FERNEY, M. GUIDONI,
C. MILHAUD, F. SCHELCHER, P. TASSIN

Abonnements (Montant annuel)

France métropolitaine
et départements outre-mer
190 F

Elèves des écoles vétérinaires
100 F

Etranger
210 F

Libellé des chèques

Société Vétérinaire Pratique de France
10, place Léon Blum, 75011 Paris
CCP Paris 5212-86 W

Grande Imprimerie de Troyes
130, rue Général de Gaulle, 10000 Troyes
Tél. 03 25 82 62 30

Dépôt légal 9400 - Mars 2000
CPPAP 57860
ISSN 0395-7500



Renard enrôgé mordant des cailloux

Photo O. Roboly et J. Biancou
Entente interdépartementale de lutte contre la rage et
AFSSA, Nancy

Sommaire

Partie administrative

- 4 Procès-verbaux de l'assemblée générale du 12 janvier et de la séance du 9 février 2000
- 4 Bilan de l'année 1999
- 6 Commentaires sur le bilan de l'année 1999
- 6 Elections du bureau et des commissions pour l'année 2000
- 7 Allocution de J.P. Bornet, président sortant
- 11 Allocution de F.H. Bolnot, nouveau président
- 15 Séance solennelle en 2001
- 15 Présentation de candidatures - Election de membre titulaire XXème ESVS, Congrès de la Société Européenne de Chirurgie Vétérinaire, 30-31 août et 1er septembre 2000, Bologne, Italie
- 16 7èmes Rencontres de Recherche des Ruminants, 6 et 7 décembre 2000, Paris, Centre des Congrès de La Villette, Cité des Sciences et de l'Industrie
- 16 Centre National de la Formation par Alternance, CNFA, Aix-en-Provence - La Charte de partenariat - La formation officielle des auxiliaires spécialisés vétérinaires

Communications

- 17 De la vaccination orale du renard contre la rage à l'élimination de la rage canine - M. Aubert, E. Cliquet et S. Hammami
- 29 Alternative à la quarantaine dans les pays ou les territoires indemnes de rage : analyse des taux d'anticorps antirabique chez les chiens et les chats vaccinés - F. Cliquet, Y. Verdier, L. Sagne, J.L. Schereffer, M. Selve et M. Aubert
- 40 La consultation des primates
G. Florence, H. Malecki et C. Milhaud
- 52 Conduite à tenir par le praticien confronté à un animal sauvage blessé ou malade - J.F. Courreau

Bibliographie

- 58 A propos des «NAC» - Le Point Vétérinaire, numéro spécial 1999 par C. Milhaud
- 60 Formation continues 1999-2000 - Ecoles Nationales Vétérinaires DGER, Paris
- 62 Epidémiologie et Santé Animale - Journée AEEMA - Bulletin numéro 35-1999 publié avec l'aide de la Fondation Marcel Mérieux et de Merial
- 64 De A à Z en restauration, plus de 1 000 mots-clés, définitions et sigles CPRC - Centre français de l'électricité - Paris
- 65 Revue de l'Ordre des Vétérinaires - 4e trimestre 1999 - N° 4-1999 - Conseil Supérieur de l'Ordre - Paris
- 66 Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs - Bulletin n° 50 publié par Edigraphic

De la vaccination orale du renard contre la rage à l'élimination de la rage canine

par M. Aubert, F. Cliquet

AFSSA Nancy, laboratoire d'études sur la rage et la pathologie des animaux sauvages,
domaine de Pixérécourt, BP 9, 54220 Malzéville, France

et S. Hammami

IRVT - Institut de la recherche vétérinaire de Tunisie,
la Rabta, 1006 Tunis, Tunisie

RÉSUMÉ

La rage canine est un problème d'importance mondiale qui entraîne la mort de 35 000 à 50 000 personnes chaque année. C'est en prévenant la rage chez le chien que l'on parviendra le plus efficacement et le plus durablement à limiter la rage humaine.

Les opérations de masse de vaccination parentérale des chiens ont donné des résultats spectaculaires et durables, les auteurs en rappellent un exemple. Mais ces succès sont le plus souvent limités par des problèmes de budget et d'organisation.

En Tunisie plusieurs études ont permis d'identifier avec précision l'origine du succès partiel des campagnes de vaccination de masse : malgré les efforts déployés, la couverture vaccinale des populations canines est insuffisante.

La vaccination orale des chiens est possible comme cela a été démontré du laboratoire. Elle ne devrait être pratiquée sur le terrain qu'avec les vaccins qui se sont révélés les plus sûrs : la souche de rage hautement atténuée SAG2 ou le recombinant vaccine rage VRG.

Cette vaccination orale appliquée avec la même rigueur que la vaccination parentérale, compléterait efficacement cette dernière car elle permettrait d'immuniser les chiens difficiles à manipuler et les chiens toujours errants.

Mots-clés

Vaccination antirabique canine, humaine, parentérale, orale

Alternative à la quarantaine dans les pays ou territoires indemnes de rage : analyse des taux d'anticorps antirabiques chez les chiens et chats vaccinés

par F. Cliquet, Y. Verdier, L. Sagne, J.L. Schereffer, M. Selve, M. Aubert

AFSSA Nancy, Laboratoire d'études sur la rage et la pathologie des animaux sauvages,
Domaine de Pixérécourt, BP 9, 54220 Malzéville

RÉSUMÉ

Après avoir exposé la valeur des techniques de titrage des anticorps séroneutralisants antirabiques, la primovaccination monovalente avec rappel un mois après, puis mesure dans les quatre à cinq mois est étudiée et proposée comme alternative à la quarantaine dans les pays ou territoires indemnes de rage en vue d'une libre circulation des chiens et des chats ainsi vaccinés et contrôlés.

Mots-clés

Vaccination antirabique monovalente - Rappel - Anticorps - Quarantaine - Libre circulation

Introduction

De nombreux pays pratiquent des contrôles stricts en matière d'importation de carnivores domestiques afin de réduire l'introduction de nouvelles maladies. Concernant la rage, le transfert international de chiens et

de chats de pays infectés vers des pays ou des zones exempts de rage imposait jusqu'à récemment de les placer à leur arrivée dans le pays de destination, en quarantaine pendant 4 à 6 mois dans des établissements approuvés et surveillés par les services publics vétérinaires. Les effets de la quarantaine ont été globalement satisfaisants ;

La consultation des primates

par G. Florence,

Vétérinaire biologiste en chef,
Institut de médecine aérospatiale du service de santé des armées
BP 73, 91223 Brétigny sur Orge
Tél. 01 69 88 33 47 - e-mail : gflorence@imassa.fr

H. Malecki

Vétérinaire biologiste principal

et C. Milhaud

Vétérinaire biologiste général inspecteur (2ème section)



Macaca nemestrina (macaque à queue de cochon, «pig-tailed» monkey) (d'après Napier et Napier, 1967).

RÉSUMÉ

Bien que les singes soient des espèces animales sauvages protégées par la Convention de Washington, le vétérinaire peut être amené à soigner des primates ou à conseiller les propriétaires.

Les primates appartiennent à un ordre comprenant environ 200 espèces dont l'habitat, la morphologie, l'écologie et la physiologie sont variés. La détermination de l'espèce est importante car elle orientera les conseils prodigués ainsi que le diagnostic éventuel. Au cours de la première consultation, le praticien avertira le propriétaire des risques qu'il encourt (agressivité et malpropreté de l'animal et possibilité de transmission de maladies). Il procédera ensuite à un examen clinique classique qui sera pratiqué sous tranquillisation si le singe pèse plus de 5 kg. Un examen de sang, de selles, une tuberculination et une radiographie pulmonaire seront systématiquement pratiqués au cours de la première visite dans le but de diagnostiquer une zoo-anthropo-zoonose majeure. Le vétérinaire pourra ensuite proposer un programme de vaccinations qui sera fonction de l'espèce à laquelle appartient l'animal et de son mode de vie.

Mots-clés

Primates - Vétérinaire praticien - Examen clinique - Zoonose

Conduite à tenir par le praticien confronté à un animal sauvage blessé ou malade

par Jean-François Courreau

Professeur, UP de zootechnie,
Clinique faune sauvage (centre de sauvegarde de l'ENV, Alfort)

RÉSUMÉ

Le praticien confronté en consultation à un animal sauvage blessé ou malade doit connaître la marche à suivre. Son intervention doit, en effet, s'inscrire dans les limites de la réglementation sur les espèces protégées, permettre d'assurer le confort de l'animal par l'adoption de mesures d'entretien adéquates, déboucher sur un pronostic concernant la capacité de l'animal à recouvrer ou non la totalité de ses moyens afin de choisir entre euthanasie et traitement, s'achever par un transfert dans les meilleurs délais et meilleures conditions possibles vers un centre de sauvegarde de la faune sauvage, seul habilité à détenir l'animal jusqu'à son relâcher. A tout moment, le praticien doit connaître ses limites afin de ne pas nuire, et ne doit pas hésiter à demander conseil à ceux qui ont l'expérience de la faune sauvage.

Mots-clés

Faune sauvage - Centre de sauvegarde - Urgences

Le particulier qui apporte un animal sauvage en consultation met souvent, et bien plus qu'il ne le croit, le praticien dans l'embaras. En effet, d'une part, les études vétérinaires consacrent peu de temps à la faune sauvage, d'autre part, toute intervention sur celle-ci est

strictement réglementée. Dans ce contexte, le vétérinaire doit posséder les éléments qui lui permettront de répondre à l'urgence puis de référer à qui de droit, en toute connaissance de cause.

Cet article ne vise qu'à informer sur la marche à suivre, sans rentrer dans le détail des actes à réaliser.